



KPMG SA
11 rue Archimède
Domaine de Pelus
33700 Mérignac

Association Institut Don Bosco

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025
Association Institut Don Bosco
181 rue Saint Francois Xavier - 33170 Gradignan

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 143008010101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.
Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (private company limited by guarantee).

Société anonyme à conseil d'administration
Siège social :
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre



KPMG SA
11 rue Archimède
Domaine de Pelus
33700 Mérignac

Association Institut Don Bosco

181 rue Saint Francois Xavier - 33170 Gradignan

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

À l'Assemblée générale de l'association Institut Don Bosco,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association Institut Don Bosco relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.



Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application des règlements ANC n°2022-06 et n°2023-03 exposées dans l'annexe des comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

La note " 2.3 Mesures mises en œuvre pour un retour à l'équilibre " de l'annexe fait état des incertitudes pesant sur la continuité d'exploitation.

Nous avons été conduits à analyser les dispositions envisagées à cet égard.

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre association, nous avons examiné la situation de votre association au regard de l'incertitude pesant sur la continuité d'exploitation, et avons apprécié l'information donnée en annexe à ce titre.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'Assemblée générale.

Responsabilités de la Direction et des personnes constituant la gouvernance associative relatives aux comptes annuels

Il appartient à la Direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la Direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la Direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;



- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Mérignac, le 20 mai 2026

KPMG SA

 Signature
numérique de
Alexandra Lesage
Date : 2026.05.20
18:11:46 +02'00'

Alexandra LESAGE

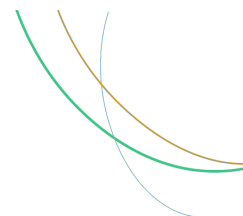
Associée

ACTIF		Arrêté au 31/12/2025		31/12/2024
		Durée 12 mois		12 mois
		BRUT	AMORT/PROV	NET
Frais d'établissement				
Frais d'établissement		97 554,10	-97 554,10	0,00
	TOTAL I	97 554,10	-97 554,10	0,00
Actif immobilisé				
Immobilisation Incorporelles				
Frais de développement		1 030 508,39	-71 889,94	958 618,45
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, droits et valeurs		296 812,51	-265 401,48	31 411,03
Autres Immobilisations incorporelles		104 038,65	-93 857,85	10 180,80
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes				
Immobilisation Corporelles				
Terrains		4 411 682,10	-743 624,06	3 668 058,04
Constructions		58 892 943,36	-30 963 243,39	27 929 699,97
Installations techniques matériel et outillage		8 956 356,26	-7 650 220,46	1 306 135,80
Autres		11 067 500,20	-9 490 309,28	1 577 190,92
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes		2 926 895,22	-53 185,04	2 873 710,18
Immobilisations financières				
Participations et Créances rattachées		4 344,67		4 344,67
Autres titres immobilisés		94 526,75		94 526,75
Autres		576 633,41		576 633,41
	TOTAL II	88 362 241,52	-49 331 731,50	39 030 510,02
Comptes de liaison				
Comptes de liaison				
	TOTAL III			
Actif circulant				
Stocks et en cours				
Matières premières, approvisionnements		79 077,30		79 077,30
En-cours de production		53 922,24		53 922,24
Produits finis		119 326,46	-32 725,04	86 601,42
Marchandises		16 838,16		16 838,16
Avances et acomptes versés sur commandes		0,00		0,00
Créances				
Créances clients et comptes rattachés		5 335 292,30	-109 638,19	5 225 654,11
Autres créances		1 329 389,45		1 329 389,45
Charges constatées d'avance		83 416,28		83 416,28
Valeurs mobilières de placement				
Valeurs mobilières de placement		761,77		761,77
Disponibilités				
Disponibilités		12 094 464,37		12 094 464,37
	TOTAL ACTIF CIRCULANT IV	19 112 488,33	-142 363,23	18 970 125,10
Frais d'émission d'emprunt				
Frais d'emission				
	TOTAL V	0,00	0,00	0,00
Primes de remboursement des emprunts				
Primes de remboursement des emprunts				
	TOTAL VI	0,00	0,00	0,00
Ecart de conversion Actif				
Ecart de conversion et différence d'evaluation - Actif				
	TOTAL VII	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V + VI + VII)		107 572 283,95	-49 571 648,83	58 000 635,12

PASSIF		Arrêté au 31/12/2025 Durée 12 mois	31/12/2024 12 mois
Fonds propres			
Fonds propres sans droit de reprise			
Fonds propres statutaires		759 404,87	759 404,87
Fonds propres complémentaires		1 282 162,30	1 282 162,30
Fonds propres avec droit de reprise			
Ecart de réévaluation			
Réserves			
Réserves pour projet de l'entité		19 866 570,72	18 505 277,84
dont réserves des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée		14 755 859,82	13 394 566,94
Report à nouveau			
Report à nouveau		-13 861 929,77	-12 227 956,76
dont report à nouveaux des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée		-7 921 415,08	-6 276 629,28
Excédent ou déficit de l'exercice			
Excédent ou déficit de l'exercice		580 591,38	-272 680,13
dont Excédent ou déficit des activités sociales & Médico-sociales		779 477,55	-141 057,90
Situation nette (sous total)			
Situation nette (sous total)		8 626 799,50	8 046 208,12
Fonds propres consomptilbes			
Subventions d'investissement			
Subventions d'investissement		9 167 503,26	8 111 597,87
Provisions réglementées			
Provisions réglementées		4 870 356,27	4 857 432,54
	TOTAL I	22 664 659,03	21 015 238,53
Fonds reportés et dédiés			
Fonds reportés aux legss et donations			
Fonds dédiés		5 194 988,90	2 711 322,36
	TOTAL II	5 194 988,90	2 711 322,36
Comptes de liaison			
Comptes de liaison			
	TOTAL III		
Provisions pour risques et charges			
Provisions pour risques			
Provisions pour risques		1 064 815,12	1 342 683,96
Provisions pour charges		2 126 484,62	669 200,25
	TOTAL IV	3 191 299,74	2 011 884,21
Dettes			
Emprunts obligatoires et assimilés (Titres associatifs)			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		12 955 926,46	14 195 254,57
Emprunts et dettes financières divers			
Emprunts et dettes financières divers		36 922,09	39 682,88
Instruments financiers à terme			
Instruments financiers à terme			
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		600 417,41	600 599,07
Dettes fournisseurs et comptes rattachés			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		2 235 841,21	3 671 708,57
Dettes fiscales et sociales			
Dettes fiscales et sociales		10 251 134,29	11 336 579,25
Dettes sur immobilisations, comptes rattachés			
Dettes sur immobilisations, comptes rattachés		44 013,41	331 691,65
Autres dettes (d'exploitation)			
Autres dettes (d'exploitation)		153 573,81	1 592 316,83
Produits constatés d'avance			
Produits constatés d'avance		671 858,77	476 646,21
	TOTAL V	26 949 687,45	32 244 479,03
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)		58 000 635,12	57 982 924,13

Arrêté au :		31/12/2025		31/12/2024		Variation	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	
Produit d'exploitation Total I							
Cotisations	2 780,00	0,00%	2 835,00	0,00%	-55,00	-1,94%	
Ventes de biens et services							
Ventes de Marchandises	60 061,62	0,06%	119 608,26	0,13%	59 546,64	49,78%	
dont ventes de biens en nature							
dont ventes de biens relatives aux activités sociales et méd							
Production vendue	1 499 725,53	1,52%	1 668 981,19	0,02	-169 255,66	-10,14%	
dont ventes biens relatives aux activités soc. & médico-soc.							
dont parrainages							
dont ventes de services relatives aux activités sociales et							
dont ventes prestations liées aux activités soc & médico-soc							
Ventes de biens et services	1 559 787,15	1,58%	1 788 589,45	1,89%	-228 802,30	-12,79%	
Produits de tiers financeurs							
Versements fondateurs ou consomation dotation consommptible	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	
Ressources liées à la générosité du public							
Dons manuels	145 105,00	0,15%	140,00	0,00%	144 965,00		
Mécénats	5 178,00	0,01%	1 938,50	0,00%	3 239,50	167,11%	
Legs, donations et assurances-vie							
Ressources liées à la générosité du public	150 283,00	0,15%	2 078,50	0,00%	148 204,50	7130,36%	
Contributions financières	60 000,00	0,06%	146 765,37	0,15%	-86 765,37	-59,12%	
Concours publics et subventions d'exploitation	92 904 796,20	94,29%	88 639 853,30	93,45%	4 264 942,90	4,81%	
dont contrib fi. des autor. de tarif. relatives aux act. soc	89 967 527,63	91,31%	88 445 166,42	93,24%	1 522 361,21	1,72%	
Produits de tiers financeurs	93 115 079,20	94,50%	88 788 697,17	93,60%	4 326 382,03	4,87%	
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	890 891,89	0,90%	790 504,28	0,83%	100 387,61	12,70%	
Utilisations des fonds dédiés	296 716,07	0,30%	197 440,48	0,21%	99 275,59	50,28%	
Autres produits	2 643 047,73	2,68%	2 581 252,81	2,72%	61 794,92	2,39%	
Produits de cession d'éléments d'actif	18 060,67	0,02%			18 060,67	0,00%	
dont quote-part de résultat sur opérations en commun							
PRODUITS D'EXPLOITATION TOTAL I	98 526 362,71	99,99%	94 149 319,19	99,25%	4 377 043,52	4,65%	
Charges d'exploitation							
Achats de marchandises	388 722,02	0,39%	477 886,27	0,50%	-89 164,25	-18,66%	
Variation de stocks	29 695,25	0,03%	-242,27	0,00%	29 937,52		
Autres achats et charges externes	25 510 648,93	25,89%	27 340 835,80	28,82%	-1 830 186,87	-6,69%	
Aides financières	7 334,00	0,01%	0,00	0,00%	7 334,00		
Impôts, taxes et versements assimilés	5 695 833,51	5,78%	5 706 701,31	6,02%	-10 867,80	-0,19%	
Salaires	42 098 123,84	42,73%	41 511 055,82	43,76%	587 068,02	1,41%	
Cotisations sociales	15 760 951,63	16,00%	15 530 596,87	16,37%	230 354,76	1,48%	
Dotations aux amortissements	3 208 790,60	3,26%	3 208 277,25	3,38%	513,35	0,02%	
Dotations aux provisions	486 828,15	0,49%	430 067,11	0,45%	56 761,04	13,20%	
Report en fonds dédiés	2 780 382,61	2,82%	309 555,59	0,33%	2 470 827,02	798,19%	
Autres charges	194 645,52	0,20%	140 776,85	0,15%	53 868,67	38,27%	
Opération en commun							
CHARGES D'EXPLOITATION TOTAL II	96 161 956,06	97,59%	94 655 510,60	99,79%	1 506 445,46	1,59%	
RESULTAT D'EXPLOITATION	2 364 406,65	2,40%	-506 191,41	-0,53%	2 870 598,06	-567,10%	
Produits financiers							
Produits financiers de participations	292,22	0,00%	262,36	0,00%	29,86	11,38%	
Autres valeurs mob., créances d'actif im.	12,75	0,00%	29,23	0,00%	-16,48	-56,38%	
Autres intérêts et produits assimilés	5 675,47	0,01%	8 533,24	0,01%	-2 857,77	-33,49%	
Différences positives de change							
Produits net/cession des V.M.P			2 074,00	0,00%	-2 074,00	-100,00%	
PRODUITS FINANCIERS TOTAL III	5 980,44	0,01%	10 898,83	0,01%	-4 918,39	-45,13%	
Charges financières							
Dotations amort., dépréciations et provisions							
Intérêts et charges assimilées	331 125,07	0,34%	354 883,26	0,37%	-23 758,19	-6,69%	
Différences négatives de change							
Charges nettes/cessions des V.M.P.							
CHARGES FINANCIERES Total IV	331 125,07	0,36%	354 883,26	0,40%	-23 758,19	-6,69%	
RESULTAT FINANCIER	-325 144,63	-0,35%	-343 984,43	-0,39%	18 839,80	-5,48%	
Resultats courants avant impôts	2 039 262,02	2,20%	-850 175,84	-0,96%	2 889 437,86	-339,86%	
Produits exceptionnels Total V	186,94	0,00%	697 054,48	0,79%	-696 867,54	-99,97%	
Charges exceptionnelles Total VI	1 458 857,58	1,57%	119 558,77	0,13%	1 339 298,81	1120,20%	
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-1 458 670,64	-1,57%	577 495,71	0,65%	-2 036 166,35	-352,59%	
Participation des salariés Total VII	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	
Total VIII	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	
PRODUITS	98 532 530,09		94 857 272,50		3 675 257,59		
CHARGES	97 951 938,71		95 129 952,63		2 821 986,08	2,97%	
Excédent ou déficit	580 591,38		-272 680,13		853 271,51		
dont excédent ou déficit : activités sous gestion contrôlée	779 477,55		-141 057,90				

Arrêté au :		31/12/2025		31/12/2024		Variation	
		Montant	%	Montant	%	Montant	%
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE							
Contributions Produits							
Dons en nature		0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%
Prestation en nature		0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%
Bénévolat		0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%
Contributions Produits		0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%
Contributions Charges							
Secours en nature		0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%
Mises à disposition gratuite de biens et services		0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%
Prestations en nature		0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%
Personnel bénévole		0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%
Contributions Charges		0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%



1. OBJET SOCIAL

1.1 Objet social

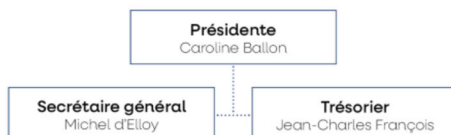
L'Institut Don Bosco a pour objet :

- L'accueil, la prise en charge et l'hébergement d'enfants, d'adolescents et d'adultes en difficultés sociales ou en situation de handicap confiés par leur famille, les services publics de l'Etat, les collectivités territoriales et leurs établissements
- La gestion de programmes et d'actions de formation générale, professionnelle et continue en direction de publics jeunes et adultes en difficultés de toute nature, leur famille et les personnels des établissements
- La mise en place d'actions de prévention et d'insertion visant à conférer aux personnes bénéficiaires une autonomie sociale et professionnelle
- L'aide aux personnes victimes d'infractions et/ou d'accidents et leur accompagnement dans la durée
- D'une manière étendue, le recours aux moyens et méthodes permettant aux publics fragilisés, jeunes, adultes ou âgés, de trouver dans le contexte social une place adaptée en rapport avec le droit à l'autonomie et à la dignité.
- La mise en place d'outils à caractère technique au service des établissements prenant en charge ces populations

Au regard de son objet social et de son activité d'intérêt général, l'association poursuit un objectif exclusif d'assistance et de bienfaisance.

1.2 Nature et périmètre des activités

Conseil d'Administration



Direction Générale



Organigramme
mis à jour le
21/04/2026

Établissements et services

PRÉVENTION ET PROTECTION DE L'ENFANCE

Martine Gibert
Directrice de pôle



PARCOURS ET INSERTION DES JEUNES MNA

Lisa Barry/Julie Gaspar Cachorreiro
Directrices de pôle



JUSTICE PÉNALE DES MINEURS

Christian Leca
Directeur de pôle



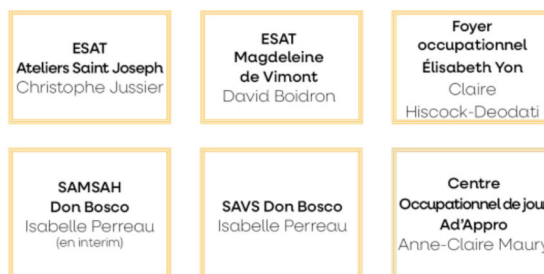
ACCOMPAGNEMENT MÉDICO-SOCIAL

Hubert Poustis
Directeur de pôle

ENFANCE

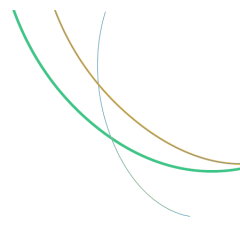


ADULTES



COHÉSION SOCIALE

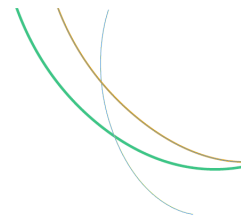




1.3 Moyens mis en œuvre

Afin de réaliser son objet, l'Institut Don Bosco se propose de faire appel aux moyens d'actions suivants :

- Intégration dans le champ d'action des schémas publics européens, nationaux, régionaux, départementaux et locaux de protection de l'enfance et de l'adolescence, de prise en charge des personnes handicapées ou inadaptées, de prévention de l'exclusion sociale, de formation professionnelle continue et d'accompagnement à l'autonomie.
- Gestion des établissements et services spécialisés dûment habilités par les instances légales, les autorités de contrôle et de tarification, des établissements et services d'enseignement général, technique, professionnel et de formation continue, des établissements et services à caractère socio-culturel et éducatif, de loisirs et de vacances, établissements portant sur des activités de nature agricole, et/ou viticole.
- Activités éducatives, sociales, pédagogiques, thérapeutiques, sanitaires, culturelles, culturelles ou concourant directement ou indirectement à la réalisation de l'objet ci-dessus défini.
- Vente, permanente ou occasionnelle, de tous produits ou services entrant dans le cadre de son objet, et susceptible de contribuer à sa réalisation.
- Création de Fonds de dotation.
- Exercice de tout mandat social au sein d'autres organismes sans but lucratif
- Exercice de tout mandat de gestion qui serait consenti par d'autres organismes sans but lucratif.



2. FAITS MAJEURS DE L'EXERCICE

2.1 Événements principaux de l'exercice

L'évolution de l'offre sur la protection de l'enfance

Le Conseil Départemental de la Gironde a demandé en 2025 à l'ensemble des acteurs de la Protection de l'Enfance de faire évoluer l'offre pour une mise en place dès janvier 2026. Cette transformation vise plusieurs objectifs ; une réduction budgétaire, une offre renforcée sur le milieu ouvert et une évolution de l'offre par territoire (MNA)

L'association a travaillé sur 2025 sur une proposition d'évolution de son périmètre pour répondre et adapter la demande du Département, dans une logique de sauvegarde et de soutenabilité.

Cette demande intégrant une phase budgétaire et organisationnelle importante, a imposé la mise en place d'un PSE avec la suppression de 46 postes budgétaires ; à la faveur des reclassements l'association n'effectuera que 22 licenciements sur 2026.

Cette transformation a eu aussi pour conséquence la fermeture de plusieurs établissements/service qui n'étaient plus en lien avec la mutation envisagée mais aussi l'évolution d'autres services:

- Les fermetures :

L'auberge, dès le 30 septembre 2025

L'Hôtel De Monjous , fin juillet 2025

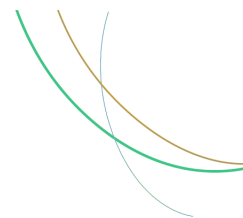
Le Snack pour le personnel du siège fin mars 2026

L'école sur le second semestre 2026

- Les modifications :

Le Foyer Don Bosco va se transformer en un Service d'Hébergement pour Adolescents (SHA Don Bosco) issu de la fusion du service Chambres en Ville et Service d'Hébergement Diversifié pour les mêmes catégories d'adolescents pour 32 places, tandis que le service de PEAD du foyer Don Bosco qui comptait 38 places va devenir un service d'AEMO

Le service PEAD Dominique Savio passe de 192 places à 250 avec la création d'une antenne supplémentaire (de 5 à 6 antennes) et une répartition des mesures qui permet de renforcer l'équipement sur les territoires du Médoc, du Sud Gironde, des Graves et du Bassin. Le projet de



restructuration de l'offre tel que proposé par IDB permet aussi la création d'une maison du PEAD permettant les accueils replis.

Fermeture de la MECS Pyrénées-Atlantiques

Le conseil départemental des Pyrénées-Atlantiques a demandé à l'association la fermeture de la MECS 64 à partir du 30 septembre 2025, dans la cadre de l'arrêt de l'expérimentation.

Cette fermeture a fait l'objet d'un PSE à la demande du CD64 (6 collaborateurs concernés).

Renouvellement du CPOM de la Charente-Maritime

Un nouveau CPOM a été signé fin 2024 pour la période de 2025 à 2029.

Ouverture de la MECS 87

Sur la sollicitation du département de la Haute-Vienne, l'Institut Don Bosco avait entamé un projet de MECS sur le département. La capacité est fixée à 34 places pour un budget prévisionnel de 2,7 M €. L'ouverture a démarré en décembre 2024 avec 6 enfants accueillis, et la montée en charge s'est faite en fonction des contraintes immobilières.

Depuis tout au long de l'année 2025 ce sont entre 12 et 14 enfants qui ont été accueillis dans des locaux provisoires le temps que les maisons acquises par IDB soient aménagées pour accueillir les enfants.

Sur le pôle médico-social

Ouverture du bâtiment Les Magnolias :

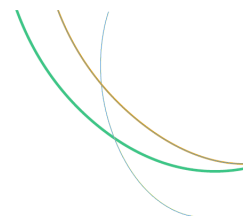
L'IME a ouvert son nouveau bâtiment d'accueil de jour, Les Magnolias. Cet événement a été marqué par la visite de la ministre déléguée à la santé, Charlotte Parmentier-Lecocq,

Mise en place de la télémedecine :

Face à l'absence d'opportunité de recrutement d'un médecin psychiatre, engagement pris avec Neddie en vue de déployer un dispositif de télémedecine au sein de l'IME/SESSAD. La mise en œuvre est prévue pour début 2026.

IME Saute-Mouton :

Aide exceptionnelle de 800K€ débloquée par l'ARS qui vient en compensation des CNR cas complexes de 1200k€ de 2025 non financés par ce même financeur.



Sur le siège associatif :

Le renforcement des fonctions de pilotage de groupe (administratives et financières) ,de contrôle interne et de suivi , pour accompagner les directeurs de sites, organiser, anticiper, alerter sur les risques et opportunités de l'institut don Bosco.

2.2 Événements postérieurs à l'exercice

Pour la protection de l'enfance :

La mise en œuvre de la transformation de l'offre par le Conseil Départemental de la Gironde en matière de Protection de l'Enfance avec des impacts budgétaires sur les pôles Aide Sociale à l'Enfance et MNA et la mise en place d'un PSE.

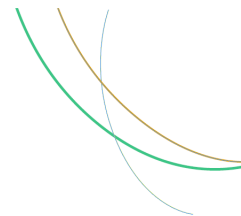
Pour le siège associatif :

Maintien des enjeux financiers et la poursuite ou la mise en place de/d'

- une politique de rigueur budgétaire
- la refonte de l'infrastructure du système d'information
- l'accompagnement de la transformation de service en protection de l'enfance mais aussi dans le champ médico-social et de la justice pénale des mineurs
- le projet de déploiement d'outils de gestion en matière de pilotage de l'activité, de système d'information RH et de contrôle de gestion
- la mise en œuvre du projet immobilier du siège
- la poursuite de la mise en œuvre effective de projets structurants pour étayer l'activité des établissements

Pour la PJJ :

La transformation des CEF en UJPE a été annoncée par le garde des sceaux en fin d'année 2025. Le secteur public amorcera ce changement à partir de septembre 2026 et le SAH en 2027. Cette transformation offre des opportunités pour les CEF qui pourront proposer des projets novateurs notamment en matière de prise en charge (logique de parcours) et de spécificité. Pour mémoire, la PJJ propose 4 axes de travail : la santé mentale, le trafic de stupéfiants, la traite des êtres humains ou encore l'insertion. Le SAH aura jusqu'à fin 2027 pour transformer l'ensemble des établissements en UJPE.



Le projet médiation animale au CER Don Bosco : Après plusieurs années d'attente, la PJJ a octroyé une subvention d'investissement pour la mise en œuvre du projet cheval et la sécurisation du site. A ce titre, en 2026, le CER devra réaliser un projet en adéquation avec le projet présenté à la PJJ. L'objectif étant d'avoir un projet spécifique et une visibilité à l'extérieur.

La proposition d'évolution du Dispositif de placement pénal : L'association a proposé à la DTPJJ la possibilité d'élargir le projet actuel du Dispositif avec la création d'une unité pour des adolescents relevant de la santé mentale. Le projet devrait être lancé pour 2027.

Pour le pôle Médico-social :

IME Don Bosco

La 1^{ère} phase de travaux relative à la construction de l'unité de restauration s'est terminée au printemps 2024. Elle représente un investissement de 1,8 M€. Le démarrage de la 2^{ème} phase de travaux, a été suspendu sur le second semestre 2024.

Une enveloppe CNR de 2.3M€ a été débloquée par l'ARS en fin d'année 2025 et permettra de commencer la finalisation de cette deuxième phase des travaux à partir de fin 2026.

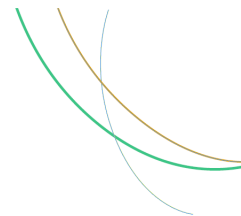
La transformation de l'offre

Le CPOM et l'évolution de l'offre : L'élaboration des fiches actions, inscrite dans le cadre du CPOM (qui est reporté pour 2027-2031), vont nous permettre de formaliser les orientations en faveur de l'inclusion, du parcours individualisé et de l'autodétermination des usagers.

La réforme de la tarification SERAFIN-PH : Une première « coupe » a été lancée en 2025 afin de renseigner les données nécessaires au calcul du budget socle des établissements et services du secteur enfance. Une seconde coupe est prévue en 2026, en vue d'une nouvelle tarification applicable au 1er janvier 2027.

ESAT Magdeleine de Vimont

L'activité confiture qui est une activité phare des 2 ESAT fait l'objet par le service contrôle de gestion d'une analyse de l'organisation et des coûts de production pour permettre un suivi de l'activité, des marges réelles et maximiser sa rentabilité.



2.3 Mesures mises en œuvre pour un retour à l'équilibre

En réponse au budget exécutoire 2025 des établissements concernés, les plans de retour à l'équilibre qui seront suivis sur 2026 concernent prioritairement les établissements impactés par la transformation de l'offre.

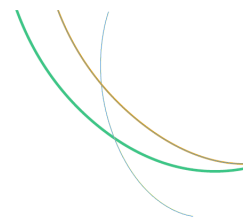
Aussi, dans ce contexte, les actions engagées au titre du PRE ont pour objectif principalement de mesurer, piloter et maîtriser l'activité afin d'assurer le respect des budgets autorisés pour 2026, en lien direct avec cette transformation.

Les PRE s'inscrivent dans un contexte de renforcement déjà engagé du pilotage financier et de la maîtrise des charges d'exploitation, notamment à travers :

- la mise en place progressive de tableaux de bord et d'états comptables intermédiaires réguliers permettant la projection et le suivi des résultats ; La mise en œuvre des outils de suivi s'inscrit dans un contexte de système d'information obsolète et limité que nous devons faire évoluer. À ce titre, les tableaux de bord seront déployés de manière progressive, mais permettant néanmoins un suivi effectif et opérationnel dès l'exercice 2026.
- la validation systématique par la Direction administrative et financière et la Direction générale des demandes d'achats supérieures à 1 000 €, dispositif en place depuis plusieurs mois et ayant déjà permis une baisse significative des frais généraux ;
- le suivi hebdomadaire des heures d'intérim par les établissements, croisé mensuellement avec la comptabilité afin d'en vérifier la conformité et les coûts ;
- la rationalisation et le suivi des contrats d'entretien ;
- le suivi des biens immobiliers loués pour les bénéficiaires des MECS (baux, cautions, travaux, mobilier, vacance des logements) ;
- le suivi du parc de véhicules de service (entretien, réparations, infractions, cartes carburant) ;
- le suivi des dossiers de sinistres assurantiels (déclarations, coûts, indemnisations).

Ce PRE bénéficiera

- D'une méthodologie de suivi
- Du cadre général de la maîtrise des charges (moyens nouveaux restreints, recours intérim exceptionnel, investissements priorités uniquement sur la sécurisation des biens et des personnes, Rh à moyens constants..)



- Le suivi des PRE est assuré dans le cadre des instances de pilotage de la direction générale, associant la DAF, les directions de fonctions support et les directions concernées.
- Les supports de suivi PRE seront également transmis au conseil d'administration de l'association.
- Le suivi mensuel sera enclenché à la fin du premier trimestre de l'exercice 2026.
- La communication au Département des résultats et de l'état d'avancement des plans d'actions s'effectuera sur une base trimestrielle.

2.4 Principes, règles et méthodes comptables

Les comptes annuels de l'exercice 2025 ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

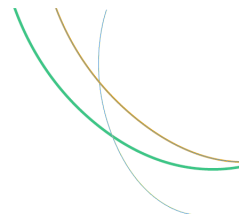
Les conventions suivantes ont été respectées :

- continuité de l'exploitation
- indépendance des exercices

L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été pratiquée par référence à la méthode dite des coûts historiques. Plus particulièrement les modes et méthodes d'évaluation ci-après décrits ont été retenus pour les divers postes des comptes annuels.

Il a été fait application des dispositions particulières et des principes généraux comptables suivants :

- Du règlement ANC 2018-06 applicable aux associations
- Du règlement ANC 2019-04 applicable aux seuls établissements médico et médico-sociaux relevant de l'article L 312-1 du CASF
- de l'avis CNC du 4 mai 2007 applicable depuis le 1^{er} janvier 2007 aux établissements sociaux et médico-sociaux relevant de l'article R314-1 du CASF, et aux associations gestionnaires de ces établissements.
- De l'arrêté du 27 décembre 2024 relatif au plan comptable applicable aux établissements et services privés sociaux et médico-sociaux de l'article L.312-1 du Code de l'Action Sociale et des Familles.
- Règlement ANC 2014-03 relatif au plan comptable général.
- Règlements ANC 2022-06 et ANC 2023-03 applicables pour la première fois au 1er janvier 2025 (voir note sur le changement de méthode comptable ci-dessous)



Changement de méthode comptable – Application des règlements ANC 2022-06 et ANC 2023-0303

À compter de l'exercice ouvert le 1er janvier 2025, notre association a appliqué pour la première fois les règlements ANC 2022-06 et ANC 2023-03 relatifs à la modernisation des états financiers.

L'application de ces règlements constitue un changement de méthode comptable imposé par un changement de réglementation au sens des articles 122-1 et 831-3 du Plan Comptable Général. Ce changement est appliqué de manière prospective.

Les principales modifications concernent :

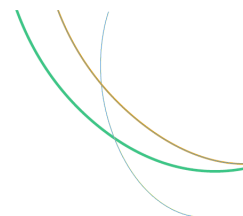
- la nouvelle définition du résultat exceptionnel ;
- la suppression de la technique du transfert de charges ;
- la création / modification de comptes du plan comptable général ;
- l'introduction de nouveaux modèles de bilans, comptes de résultat et tableaux normés en annexe.

Conformément à l'article 27 du règlement, les postes de N-1 ont été reclassés uniquement aux fins de présentation, afin de permettre leur comparabilité avec les nouveaux modèles. Aucun retraitement n'a été effectué sur le résultat exceptionnel ni sur les transferts de charges de l'exercice N-1.

L'application des règlements ANC 2022-06 et 2023-03 génère les impacts suivants sur les postes du bilan et du compte de résultat de l'exercice N.

TABLEAU DE RECLASSEMENT DES POSTES N (PRÉSENTATION SELON ANC 2022-06)

Poste concerné (ancien modèle)	Montant N selon ancien format	Reclassement requis au titre du règlement	Poste d'arrivée dans le nouveau modèle (intitulé complet)	Montant après reclassement
Transferts de charges	61 409.19	Reclassés selon la nature de l'opération	Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions / Autres produits / Production vendue / Salaires (selon le cas)	61 409.19
Produits de cession d'immobilisations incorporelles et corporelles	18 060.67	Reclassées en produits d'exploitation	Produits de cession d'immobilisations incorporelles et corporelles	18 060.67



(en produits exceptionnels)				
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées (en charges exceptionnelles)	16 803.07	Reclassées en charges d'exploitation	Valeur comptable des immobilisations incorporelles et corporelles cédées	16 803.07
Quote-part de subvention d'investissement virée au résultat (en produits exceptionnels)	480 675.91	Reclassées en produits d'exploitation	Subventions	480 675.91
Charges constatées d'avance	83 416.28	Présentées en "Créances – Charges constatées d'avance"	Actif circulant – Créances	83 416.28
Frais d'établissement	0	Présentés dans un poste spécifique hors immobilisations	Frais d'établissement	0
Avances et acomptes sur immobilisations	0	Regroupés avec les immobilisations en cours	Immobilisations en cours	0

En particulier :

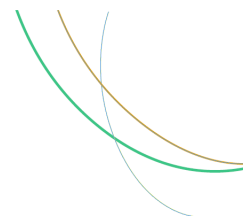
- Les congés payés : les droits pour congés à payer et autres droits acquis par chaque salarié, constituant une obligation pour l'employeur, sont constatés au passif du bilan à la clôture de l'exercice et leur variation constitue une charge de l'exercice dans les comptes annuels et dans les comptes administratifs.

Le complément de provisions de congés payés au titre de 2025 est inscrit en charge d'exploitation dans les comptes annuels, comme les années précédentes, et au sein du groupe II dans les comptes administratifs.

- Les immobilisations par composant et les amortissements : Il est fait application depuis 2005, de la réglementation CRC2002-10 et 2004-06, conduisant à décomposer les constructions par composant, et à les amortir en mode linéaire selon la durée probable d'utilisation de chacun des composants.

L'avis du CNC du 04 mai 2007 harmonise les règles comptables et budgétaires.

L'Association applique cette réglementation dans les comptes annuels et dans les comptes administratifs, pour les constructions récentes et toutes celles dont la valeur nette comptable est significative.



3. BILAN

3.1 Bilan Actif

3.1.1 Réévaluation des immobilisations corporelles et financières

Sans objet

3.1.2 Actifs inaliénables et donations temporaires usufruit

Sans objet

3.1.3 Immobilisations incorporelles et corporelles

Libellé	Valeur brute 31/12/N-1	Acquisitions	Sorties	Transfert	Reclassement en charge	31/12/N
Frais d'établissement	97 554					97 554
Frais de R&D	671 899			358 609		1 030 508
Concessions, brevets, licences, logiciels, droits et valeurs similaires	296 813					296 813
Autres immos incorporelles	104 039					104 039
Terrains	3 583 543					3 583 543
Agencements	770 964					770 964
Constructions	41 018 402	4 200		2 899 418		43 922 020
Constructions sur sol d'autrui	14 970 924					14 970 924
Installations techniques, matériel et outillage industriels	7 184 846	45 689	-22 500			7 208 035
MATERIEL TAXE APPRENTISSAGE	1 749 776					1 749 776
Autres immos corporelles	11 063 022	106 696	-79 214			11 090 504
Immobilisations Corp. en cours	2 711 771	3 639 804		-3 258 926	-158 515	2 934 134
Immobilisations incorp en cours						0
Vignes	57 175					57 175
TOTAL	84 280 727	3 796 389	(101 714)	(899)	(158 515)	87 815 988

3.1.4 Amortissements et dépréciations des immobilisations

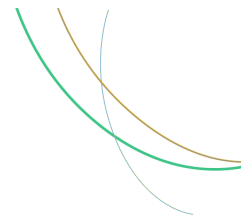
La méthode d'amortissement appliquée est l'amortissement linéaire.

La dotation aux amortissements des immobilisations pour l'exercice 2025 s'élève à 3 133 K€ (avec les dotations exceptionnelles)

3.1.5 Stocks : méthode d'évaluation et dépréciation

Valorisation des matières premières (fruits, sucre...), des matières sèches (emballages, contenants...), des produits finis (vins, confitures...) et des produits de négoce :

Ces produits sont évalués au coût d'achat.



Valorisation de la confiture produite :

Le stock de confiture produite est valorisé au coût de revient complet.

Le coût de revient est constitué par l'addition des coûts d'achat des matières sèches (pot + étiquette + capsule), à laquelle sont ajoutés ceux des matières premières spécifiques dans leur nature et leur quantité à chaque recette.

Ce coût de revient est complété par le coût de la main d'œuvre, spécifique également à chaque recette, et d'une quote-part de charges fixes.

Valorisation du vin :

Parmi les différentes approches existantes, celle du coût de production est utilisée pour la valorisation du stock dans l'actif circulant.

Le coût de production tient compte des charges engagées qui rentrent dans le processus de production, à l'exclusion de tout autre type de charges (frais commerciaux, frais financiers, frais généraux...).

Le calcul du coût de production consiste à ventiler :

- Les charges spécifiques au travail de la vigne, à la vinification (chai), à la mise en bouteille et à la commercialisation. Parmi ces charges, sont distinguées les directes (qui peuvent être affectées à un vin et à un millésime) et les charges communes.
- Les frais généraux et les charges non spécifiques, selon des clés de répartition déterminées.

Cette approche permet de distinguer le coût de revient d'une récolte (dépendant étroitement des charges de l'exercice ainsi que des conditions du millésime). Les niveaux de récoltes ont par conséquent un impact direct sur les coûts de production unitaires.

Dépréciation du vin :

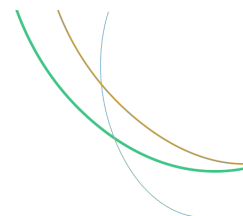
De manière générale, un vin en stock est déprécié quand il est acté à la clôture qu'il ne pourra être vendu à un prix supérieur ou au moins égal à son coût de production.

Cette situation correspond en particulier aux millésimes concernés par la sous-activité (faibles récoltes) en raison d'aléas climatiques, ou des vins ayant perdu en qualité et ne pouvant plus être écoulés au prix de vente initialement fixé.

La provision pour dépréciation correspond au différentiel entre le prix de vente escompté et le coût de production.

3.2 Bilan passif

3.2.1. Evolution des fonds propres



Selon l'article 131-1 du règlement ANC 2019-04, l'association distingue, dans ses fonds propres, les fonds propres restituables à des autorités de tarification par ses établissements selon les dispositions de l'article L.313-19 du code de l'action sociale et des familles et dont l'affectation est soit décidée par une autorité de tarification selon les dispositions de l'article R.314-51 du même code, soit réalisée conformément aux dispositions de l'article R.314-234 du même code. Ces fonds propres constituent les fonds propres de l'activité sociale et médico-sociale sous gestion contrôlée.

Les fonds propres ont augmenté de 1 649 K€ entre le 31/12/2024 et le 31/12/2025. Cette variation s'explique de la façon suivante :

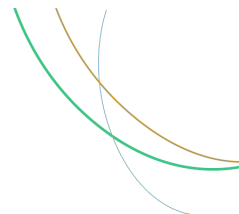
1) Les flux de l'exercice : +1 069 K€

- Subventions d'investissements :
 - Reprises de subventions antérieures : - 481 K€
 - Nouvelles subventions : +1 537 K€
 - pour des travaux sur le CER (assainissement) : 307 K€,
 - pour des acquisitions immobilières du PEAD 87 : 298 k€
 - pour les acquisitions immobilières de la MECS 87 : 931K€ (3 pav)
- Reprises de provisions règlementées (sur cessions d'actifs) : 13 K€ nets

2) Le résultat comptable de l'exercice 2025 : + 580 591 €

TABLEAU DE VARIATION DES FONDS PROPRES

	2025				
	Ouverture	Affectation de résultat	Augmentation	Diminution	Clôture
Fonds propres statutaires sans droit de reprise	759 405				759 405
Fonds propres complémentaires sans droit de reprise	1 282 162				1 282 162
Fonds propres avec droit de reprise	-				0
Réserves statutaires ou contractuelles	-				0
Réserves pour projet de l'entité	18 505 278	1 361 293			19 866 571
«dont réserves des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée (1)»	13 394 567	1 361 293			14 755 860
Report à nouveau	- 12 227 957	-1 633 973			-13 861 930
«dont report à nouveau des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée (1)»	- 6 276 629,28 €	- 1 502 351		142 435	- 7 921 415
Excédent ou déficit de l'exercice	- 272 680	272 680	580 591		580 591
«dont excédent ou déficit des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée (1)»	- 141 058	141 058	779 478		779 478
Situation nette	8 046 208	-	580 591	-	8 626 800
Fonds propres consommables	-				0
Subventions d'investissement	8 111 598		1 536 581	480 676	9 167 503
Provisions réglementées	4 857 433		13 111	187	4 870 356
TOTAL Fonds propres	21 015 239	-	2 130 283	480 863	22 664 659
Variation des fonds propres					1 649 420
Flux de l'exercice					1 068 829
Résultat de l'exercice					580 591



Dans les fonds propres, les résultats 2025 (en gestion contrôlée) suivants (hors CPOM) sont susceptibles d'être repris :

Excédents : 4 015 470,84 €

Déficits : - 4 415 484,32 €

Variation : - 400 013,48 €

3.2.2. Report à nouveau

Il se décompose ainsi :

- Report à nouveau gestion contrôlée : - 7 921 415 € (57%)
- Report à nouveau gestion non contrôlée : - 5 940 514 € (43%)

Pour un total de -13 861 930 € en fin d'exercice.

Conformément aux réglementations ANC 2018-06 et 2019-04, cette rubrique comprend les résultats comptables des années précédentes en instance de contrôle et de reprise par les autorités de tarification, ainsi que les provisions refusées, en attente de réalisation de la dépense (provisions pour congés payés, pour indemnités de retraite et pour litiges).

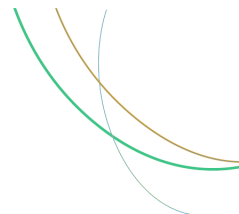
Détail des reports à nouveaux impactant les budgets 2026 :

Etablissement	Report à nouveau sur déficit 2022 en augmentation du prix de journée 2026	Report à nouveau sur déficit 2023 en augmentation du prix de journée 2026	Report à nouveau sur déficit 2024 en augmentation du prix de journée 2026	Report à nouveau sur excédent 2024 en diminution du prix de journée 2026 (selon BE reçu à ce jour)	TOTAL des reports à nouveaux avec impact sur prix de journée 2026	Dépenses rejetées au CA 2024 en diminution du Prix de journée 2026 (selon BE reçu ce jour)	TOTAL des reports à nouveaux sur prix de journée 2026 inclus refus charges
MECS D SAVIO	37 704,65 €	83 509,49 €	66 698,56 €		187 912,70 €	- 54 990,00 €	132 922,70 €
PEAD 33	22 083,23 €	23 838,86 €	42 041,66 €		87 963,75 €	- 119 344,00 €	-31 380,25 €
FOYER - AUBERGE	95 113,36 €	19 301,35 €	0,00 €	-12 743,66 €	101 671,05 €		101 671,05 €
MECS ST ANDRE DE CUBZAC	53 259,95 €	511 693,54 €	234 820,55 €		799 774,04 €	- 390 830,00 €	408 944,04 €
MNA CHARENTE MARITIME	24 670,02 €				24 670,02 €	- 173 052,00 €	-148 381,98 €
MNA 33 Sud Gironde		79 939,74 €			79 939,74 €	- 256 102,00 €	-176 162,26 €
LA MISERICORDE CENTRE PARENTAL		25 631,69 €			25 631,69 €		25 631,69 €
MECS CASTELNAU DE MEDOC		209 522,10 €	81 937,52 €		291 459,62 €		291 459,62 €
MECS LANGON		107 490,11 €	127 355,58 €		234 845,69 €		234 845,69 €
CRFP			149 727,06 €		149 727,06 €		149 727,06 €
CAF				-148 451,09 €	-148 451,09 €		-148 451,09 €
TOTAUX	232 831,21 €	1 060 926,88 €	702 580,93 €	-161 194,75 €	1 835 144,27 €	-994 318,00 €	840 826,27 €

*Un recours gracieux est en cours sur les dépenses rejetées au CA 2024

Détail des reports à nouveaux impactant les budgets 2027 :

Etablissement	Report à nouveau sur déficit 2023 en augmentation du prix de journée 2027	Report à nouveau sur déficit 2024 en augmentation du prix de journée 2027	TOTAL des reports à nouveaux avec impact sur prix de journée 2027
MECS D SAVIO	83 509,49 €	66 698,56 €	150 208,05 €
PEAD 33	23 838,87 €	42 041,66 €	65 880,53 €
FOYER - AUBERGE	19 301,35 €		19 301,35 €
MECS ST ANDRE DE CUBZAC	511 693,54 €	234 820,55 €	746 514,09 €
MNA 33 Sud Gironde	79 939,74 €		79 939,74 €
LA MISERICORDE CENTRE PAREN	25 631,69 €		25 631,69 €
MECS CASTELNAU DE MEDOC	209 522,10 €	81 937,52 €	291 459,62 €
MECS LANGON	107 490,11 €	127 355,58 €	234 845,69 €
TOTAUX	1 060 926,89 €	552 853,87 €	1 613 780,76 €



Détail des reports à nouveaux impactant les budgets 2028 :

Etablissement	Report à nouveau sur déficit 2024 en augmentation du prix de journée 2028
MECS D SAVIO	66 698,56 €
PEAD 33	42 041,66 €
MECS ST ANDRE DE CUBZAC	234 820,55 €
MECS CASTELNAU DE MEDOC	81 937,52 €
MECS LANGON	127 355,59 €
TOTAL	552 853,88 €

Détail des reports à nouveaux des résultats 2024 (en gestion contrôlée hors CPOM) en attente d'affectation au budget exécutoire susceptibles d'être repris :

Etablissement	Reports à nouveaux 2024 en attente d'affectation au Budget Exécutoire
Ecole Elémentaire Spécialisée	-36 000,95 €
siège	-341 394,40 €
MNA 33 Plateforme Bordeaux Métropole	1 298 804,18 €
MNA 33 Plateforme Hauts de Garonne	337 434,13 €
MNA 33 Plateforme Libournais	275 097,81 €
MNA 33 Médoc	902 174,87 €
MNA 33 Bassin	235 760,56 €
MNA 33 Sud Gironde	233 049,64 €
LA MISERICORDE CENTRE PARENTAL	88 703,57 €
MECS 64	-113 101,72 €
PEAD 87	755 453,60 €
MECS 87	16 478,87 €
Prévention spécialisée Feu Vert	7 352,94 €
CER St Germain d'Esteuil	-23 171,97 €
CEF Moissannes	-6 413,03 €
CEF Don Bosco	325 275,60 €
CEF Le Vigeant	-386 248,84 €
MNA CJPM	84 853,35 €
MNA87 lot1 Plateforme	21 157,00 €
MNA87 Lot2 Marché à bon de commande	237 326,83 €
MNA 87 Passerelle	16 318,61 €
MNA 19 Lot1	-109 257,00 €
MNA 19 Lot2	421 055,59 €
MNA Pyrenees Atlantiques	-147 451,39 €
TOTAL	4 093 257,85 €

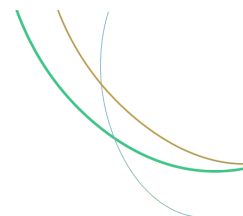
Total des Excédents + 5 256 297,15 €

Total des déficits - 1 163 039,30 €

Variation + 4093 257,85 €

3.2.3. Fonds dédiés

Libellé fonds	section	compte 7	Montant au 31/12/2024	Montant utilisé en 2025	Dotations de 2025	Montant au 31/12/2025	Dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des 2 derniers exercices
Contributions financières d'autres organismes			82 370 €	12 536,54 €	37 327 €	107 160 €	
Fondation Orange - Chalet La Forge IME Saute Mouton	9602	7895000	2 226 €	2 226 €		0 €	
Fondation Konica - Chalet St Lary IME Saute Mouton	9602	7895000	11 310 €	1 900 €		9 410 €	12 000 €
Association - Kiosque IMP St Joseph	7001	7895000	874 €	421 €		453 €	30 000 €
Safran & SCI Eric - cuisine COJ	8302	7895000	8 008 €	2 989 €		5 019 €	
Fondation Vinci - Chalet des familles Centre scolaire	0301	7895000	12 000 €	- €		12 000 €	
Fondation de France - Chlet des familles Centre Scolaire	0301	7895000	30 000 €	- €		30 000 €	
Fondation Décathlon - Projet Terre & Mer MNA 64	6400	7895000	1 115 €	- €	35 147 €	36 262 €	
Entraide Pierre Valdo - projet SHARE MNA 19	1902	7895000	11 836 €	- €	- €	11 836 €	
Crédit Agricole Cnetre hospitalier mise à dispo 2 infirmières	9801	7895000			2 180 €	2 180 €	
Fondation SFR - Mécénat ARIA	5004	7895000	5 000 €	5 000 €		0 €	
Contributions accordées par les autorités de tarification dédiées à l'exploitation			411 168 €	101 873 €	443 056 €	752 351 €	
ARS - Formation guidance parentale IME Saute Mouton	9602	78920000	29 571 €	0 €		29 571 €	29 571 €
ARS - Formation Sessad Saute Mouton	9601	78920000	64 521 €	9 056 €		55 465 €	
CD 33 - Séjours extérieurs Feu Vert	1001	78920000	3 000 €	150 €	0 €	2 850 €	
CD 33 - Evaluation interne Feu Vert	1001	78920000	1 228 €	0 €	0 €	1 228 €	
CD 33 - Dotation complémentaire petit matériel Feu Vert	1001	78920000	13 €	0 €	0 €	13 €	13 €
CD 33 - Passeurs d'images MNA CJPM	0406	78920000	1 500 €			1 500 €	1 500 €
ARS consultation transculturelles	9801	78920000			9 288 €	9 288 €	
Region nouvelle aquitaine " précarité menstruelle"	9801	78920000			1 737 €	1 737 €	
CD 33 - MNA 33 Sud Gironde	3306	78920000	2 680 €	2 680 €		0 €	
IM DB - Projet Culture santé Médico social 2024	0201	78920000	100 €			100 €	
IME SM achat matériel ARS	9602	78920000	2 988 €	0 €		2 988 €	
IMP St JO Materiel ARS	7001	78920000	3 000 €	1 119 €		1 881 €	
ESAT St JO - Formation ARS	7801	78920000	2 000 €	2 000 €		0 €	
ESAT St JO - achat matériel ARS	7801	78920000	3 000 €	1 680 €		1 320 €	
SAMSAH Ars CNR ARS 2025 FORMATION	6102	78920000	0 €		1 500 €	1 500 €	
IME DB Formation ARS	0201	78920000	2 000 €	2 000 €		0 €	
SESSAD SM Formation ARS	9601	78920000	2 000 €	2 000 €		0 €	
FEU VERT Formation diagnostic territoire	1001	78920000	3 500 €	0 €	0 €	3 500 €	
IMP St Joseph FORMATION ARS 2025	7001	78920000	0 €	0 €	1 500 €	1 500 €	
IMP St JO CNR 2024 non utilisés ARS	7001	78920000	48 033 €	48 033 €		0 €	
IME DON BOSCO CNR 2024 non utilisés ARS	0201	78920000	33 156 €	33 156 €		0 €	
IME Saute Mouton CNR 2025 formation	9602	78920000	0 €	0 €	1 500 €	1 500 €	
ESAT M DE VIMONT ARS CNR Formation	7902	78920000			1 500 €	1 500 €	
IME SAUTE MOUTON CNR 2024 non utilisés ARS	9602	78920000	208 879 €	0 €	0 €	208 879 €	
P.C.P.E CNR versé en 2025 pour 2026 renfort TSA	9604	78920000			425 000 €	425 000 €	
IME SM - Projet Culture santé médico social 2024	9602	78920000	0 €	0 €	0 €	0 €	
IMP ST JO - Itinéraire Hors Collège - DEP 33	7001	78920000	0 €	0 €	868 €	868 €	
IME DB Culture et Santé-Perce la bulle - DEP33	0201	78920000		0 €	162 €	162 €	
Contributions accordées par les autorités de tarification dédiées à l'investissement			2 207 659 €	181 163,38 €	2 300 000 €	4 326 496 €	
ARS - CNR /travaux IME Saute Mouton	9602	78921000	166 613 €	13 911 €		152 702 €	
ARS - CNR /travaux IME Don Bosco	0201	78921000	69 939 €	69 939 €		0 €	
ARS - CNR /restructuration et extension IME Don Bosco phase 2	0201	78921000	1 000 000 €	9 026 €		990 974 €	
ARS - CNR /restructuration et extension IME Don Bosco phase 2	0201	78921000	0 €	20 760 €	2 300 000 €	2 279 240 €	
ARS - CNR /restructuration et extension IME Don Bosco phase 1	0201	78921000	0 €	0 €		0 €	
ARS - Nouvelle école	0601	78921000	11 159 €	3 720 €		7 439 €	
CD 33 - Nouvelle école	0601	78921000	14 873 €	4 958 €		9 915 €	
Mobilier locaux à venir - CD33 - FEU VERT	1001	78921000	3 500 €	1 330 €	0 €	2 170 €	
PJJ - travaux immo CER	6501	78921000	15 853 €	3 333 €		12 519 €	
ARS - Renouvellement des immo IMP St Joseph	7001	78921000	924 723 €	54 186 €		870 537 €	
Ordinateur et téléphone apprenti	1001	78921000	1 000 €	0 €	0 €	1 000 €	
Ressources liées à la générosité du public			10 125 €	1 142,85 €	0 €	8 982 €	
Crowdfunding - Aire de jeux Centre scolaire	0301	7896000	6 192 €	0 €	0 €	6 192 €	6 192 €
Don Mr/Me Horrut - Climatisation COJ Ad'Appro	8302	7896000	3 933 €	1 143 €		2 791 €	
TOTAL			2 711 322 €	296 716 €	2 780 383 €	5 194 989 €	79 276 €



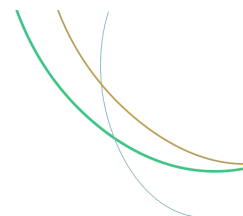
3.2.4 Subventions d'investissements

Etablissement	Années de réception	Origine	Nature	Montant de la subvention reçue	Montant de quote-part annuelle virée au résultat 2025	Montant total des reprises au 31/12/2025	MONTANT DE SUBVENTION NETTE au 31/12/2025
IME Don Bosco	2022	ARS	Travaux de réhabilitation phase 1 : restauration	379 183 €	22 635 €	33 952 €	345 231 €
Centre scolaire	2004-2007	CD 33	Construction nouveau Centre scolaire	2 523 534 €	52 975 €	1 517 150 €	1 006 384 €
Centre scolaire	antérieur à 2002	CD 33	Financement pavillon Montesquieu	53 357 €	1 779 €	49 799 €	3 558 €
CRFP	2007-2013	CD 33	Restructuration CRFP	7 306 823 €	227 528 €	3 499 241 €	3 807 582 €
MNA33	2007-2013	CD 33	Etchebarne transféré 1/1/24 du CRFP	1 043 527 €	65 613 €	145 340 €	898 187 €
CRFP	2022	CD 33	Travaux Hôtel Delta à Biganos	- €	- €	- €	- €
Feu vert	2018, 2020	CD 33	Acquisitions ordinateurs	3 452 €	1 352 €	3 716 €	264 €
Feu vert	2023	CD 33	Remplacement climatisation	9 879 €	485 €	1 473 €	8 406 €
CER	2021	PJJ	Travaux bâtiment principal	- €	- €	- €	- €
CER	2023	PJJ	Travaux bâtiment principal	- €	- €	- €	- €
CEF Le Vigeant	antérieur à 2022	FEDER/DD R/FNADT	Bâtiment	876 982 €	- €	876 981 €	0 €
CEF Le Vigeant	2024	PJJ	Achat tracteur tondeuse	8 990 €	1 798 €	2 762 €	6 228 €
CEF Le Vigeant	2024	PJJ	Cloture	2 660 €	754 €	1 076 €	1 584 €
CEF Le Vigeant	2024	PJJ	achat 10 matelas mousse	2 261 €	532 €	865 €	1 396 €
PEAD87	2024	DEPT 87	BELLAC 12/3/24 30 ans acq	212 996 €	3 473 €	6 261 €	206 735 €
PEAD87	2024	DEPT 87	St VICTURNIEN 8/3/24 30 ans acq+ travaux	353 989 €	16 049 €	21 909 €	332 080 €
PEAD87	2024	DEPT 87	ST JUNIEN La Fabrique 21/9/24 30 ans acq	479 181 €	14 247 €	21 766 €	457 415 €
MECS87	2025	DEPT87	GONDAT	301 213 €			301 213 €
MECS87	2025	DEPT87	LA MUSARDIERE	379 175 €			379 175 €
MECS87	2025	DEPT87	GAUDINE	250 403 €			250 403 €
CER	2024	PJJ	CER travaux assainissement	307 210 €			307 210 €
IME Saute-Mouto	2004-2009	ARS	Travaux bâtiment Crs du Gal de Gaulle Gradignan	1 083 503 €	38 518 €	596 881 €	486 622 €
IME Saute-Mouto	2010	CNSA	Travaux bâtiment Crs du Gal de Gaulle Gradignan	703 839 €	25 021 €	387 731 €	316 108 €
Centre parental	2013-2014	CD 33	Travaux appartements	200 000 €	7 919 €	147 752 €	52 248 €
Total				16 482 157 €	480 676 €	7 314 655 €	9 167 503 €

3.2.5 Provisions pour risques et charges

Le montant des provisions pour risques et charges en fin d'exercice est de 3 191 300 €

- Dont provisions pour litiges : 1 064 815 € dont 80% lié aux RH
- Dont provisions pour indemnités de fin de carrière : 680 637 €
- Dont provision pour valorisation du cout PSE lié à la transformation de la protection de l'enfance : 1 445 746,91€

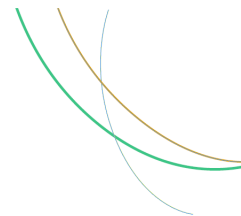


3.2.6 Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit

Etablissements	Prêteur	Capital restant dû au 31/12/2025	< à 1 an	de 1 à 5 ans	> à 5 ans
IME DON BOSCO	CE	1 046 667 €	80 000 €	400 000 €	566 667 €
SIEGE	CE	1 342 000 €	394 602 €	947 398 €	- €
CENTRE SCOLAIRE	SG	247 678 €	52 143 €	195 535 €	- €
CENTRE SCOLAIRE	SG	23 889 €	23 889 €	- €	- €
CENTRE SCOLAIRE	SG	103 846 €	20 769 €	83 077 €	- €
CRFP	BNP PARIBAS	0 €	- €	- €	- €
CRFP 60 % (40 % auberge)	CE	716 250 €	45 000 €	225 000 €	446 250 €
CEF DON BOSCO	CE	49 395 €	15 403 €	33 992 €	- €
CEF DON BOSCO	CE	3 376 €	3 376 €	- €	- €
Auberge PEAD 40 % (60% CRFP)	CE	477 500 €	30 000 €	150 000 €	297 500 €
Mecs St André	CE	930 845 €	52 442 €	262 210 €	616 193 €
Mecs St André	CE	552 000 €	32 000 €	160 000 €	360 000 €
Mecs St André	CE	179 392 €	10 300 €	51 500 €	117 592 €
Mecs Medoc Acc diversifié lot 2	CEAPC	496 455 €	28 780 €	143 900 €	323 775 €
Mecs Medoc Acc diversifié lot 2	CEAPC	686 208 €	38 300 €	191 500 €	456 409 €
Mecs Langon	CE	449 823 €	27 125 €	135 625 €	287 073 €
Mecs Langon	CE	389 540 €	20 962 €	104 809 €	263 769 €
Mecs Langon	CE	470 773 €	27 160 €	135 800 €	307 813 €
Mecs Langon	CE	640 897 €	35 771 €	178 855 €	426 271 €
Mecs Langon	CE	476 100 €	26 450 €	132 250 €	317 400 €
VX BOUCAU	CE	108 345 €	14 891 €	82 813 €	10 641 €
CER DON BOSCO	BNP PARIBAS	199 179 €	39 183 €	159 996 €	- €
IMP ST JOSEPH	C.C.C.COOP	643 750 €	75 000 €	375 000 €	193 750 €
IMP ST JOSEPH	C.C.C.COOP	429 166 €	50 000 €	250 000 €	129 166 €
ESAT VIMONT	BANQUE POPULAIRE	611 255 €	121 058 €	490 196 €	- €
IME SAUTE MOUTON	CIC	728 123 €	74 046 €	370 232 €	283 844 €
FOYER OCCUPAT	CDC	687 718 €	152 826 €	534 892 €	- €
FOYER OCCUPAT 80 % (SAME20 %)	CREDIT AGRICOLE	38 333 €	20 000 €	18 333 €	- €
SAME20 % (FOYER OCCUPAT 80 %)	CREDIT AGRICOLE	48 897 €	48 897 €	- €	- €
SAME	CDC	178 472 €	39 660 €	138 812 €	- €
TOTAL		12 955 872 €	1 600 033 €	5 951 725 €	5 404 114 €

3.2.7 Autres dettes

L'exigibilité de toutes les dettes autres que financières est inférieure à un an.



4. COMPTE DE RESULTAT

4.1. Information sur les concours publics et les subventions d'exploitation

Les concours publics et subventions d'exploitation se composent ainsi :

- Les contributions financières des autorités de tarification relatives aux activités sociales et médico-sociales comprennent les dotations et prix de journée : 89 967 527 €
 - ARS : 17 801 056€
 - Protection Judiciaire de la Jeunesse : 7 641 594 €
 - Département Gironde : 51 435 982 €
 - Autres départements : 13 516 660 €
- Les subventions d'exploitation et participations : 2 937 968 €

4.2 Tableau de passage du résultat comptable au résultat présenté aux financeurs

Le résultat de l'exercice 2025 de l'association regroupe :

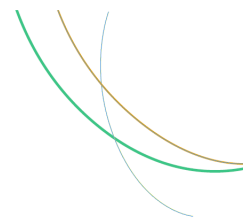
- Le résultat des établissements en gestion propre, qui est conservé par l'association ;
- Le résultat de la gestion contrôlée sous habilitation dans le cadre d'un CPOM (Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens), globalement conservé par l'association après retraitement des provisions ;
- Le résultat de la gestion contrôlée sous habilitation hors CPOM établi avant reprise de résultat de l'année N-2.

Le tableau suivant traduit, pour les établissements en gestion habilitée c'est-à-dire sous gestion contrôlée, le passage du résultat comptable des établissements aux résultats présentés aux financeurs.

Seuls les résultats comptables sont présentés pour les établissements en gestion propre.

Etablissements	Résultats comptable 2025	Reprise du résultat antérieur	Résultat Economique 2025	Reprises de provisions non présentées au financeurs	Provisions congés payés	Résultats présentés aux financeurs 2025
SESSAD Saute Mouton	228 659,58 €	- €	228 659,58 €	27 178,71 €	27 178,71 €	201 480,87 €
IME Saute Mouton	- 212 070,31 €	- €	212 070,31 €	39 186,09 €	39 186,09 €	172 884,22 €
IME Don Bosco	- 228 047,44 €	- €	228 047,44 €	14 119,26 €	14 119,26 €	242 166,70 €
Sessad Don Bosco	141 575,55 €	- €	141 575,55 €	- €	- €	141 575,55 €
IMP Saint Joseph	- 113 967,28 €	- €	113 967,28 €	16 670,47 €	16 670,47 €	97 296,81 €
SESSAD Saint Joseph	128 051,98 €	- €	128 051,98 €	1 052,61 €	1 052,61 €	129 104,59 €
SAMSAH	29 794,32 €	- €	29 794,32 €	12 039,60 €	12 039,60 €	41 833,92 €
ESAT St Joseph (social)	108 189,27 €	- €	108 189,27 €	11 305,67 €	11 305,67 €	96 883,60 €
ESAT M de Vimont (social)	44 839,30 €	- €	44 839,30 €	6 203,18 €	6 203,18 €	51 042,48 €
Foyer occupationnel (La Miséricorde)	- 42 882,89 €	- €	42 882,89 €	28 042,91 €	28 042,91 €	14 839,98 €
SAVS	- 26 199,85 €	- €	26 199,85 €	31 549,29 €	39 723,67 €	5 349,44 €
COJ Ad'Appro	23 823,85 €	- €	23 823,85 €	4 970,57 €	4 970,57 €	18 853,28 €
MECS Dominique Savio	193 621,79 €	121 214,15 €	72 407,64 €	65 093,34 €	1 861,74 €	7 314,30 €
PEAD 33	- 134 489,18 €	45 922,08 €	180 411,26 €	35 496,19 €	43 425,08 €	144 915,07 €
CRFP	23 247,09 €	309 763,64 €	286 516,55 €	164 899,17 €	117 570,02 €	451 415,72 €
Foyer Don Bosco	- 540 734,68 €	114 414,71 €	655 149,39 €	49 455,60 €	24 204,47 €	704 604,99 €
Ecole élémentaire spécialisée	- 25 635,05 €	- €	25 635,05 €	3 358,66 €	3 358,66 €	22 276,39 €
Siège	- 79 811,42 €	10 121,08 €	89 932,50 €	85 636,22 €	60 256,58 €	175 568,72 €
MNA 33 Plateforme Bordeaux Métropole	1 067 832,76 €	- €	1 067 832,76 €	22 059,78 €	26 667,19 €	1 089 892,54 €
MNA 33 Plateforme Hauts de Garonne	192 863,26 €	89 928,32 €	282 791,58 €	90 066,11 €	86 560,23 €	192 725,47 €
MNA 33 Plateforme Libournaise	- 16 271,94 €	171 245,36 €	154 973,42 €	52 556,90 €	57 028,85 €	207 530,32 €
MNA 33 Médoc	415 632,64 €	11 818,24 €	427 450,88 €	18 131,42 €	18 131,42 €	445 582,30 €
MNA 33 Bassin	22 815,84 €	41 655,41 €	64 471,25 €	26 157,77 €	26 157,77 €	90 629,02 €
MNA 33 Sud Gironde	330 625,59 €	79 939,74 €	250 685,85 €	3 339,37 €	7 811,23 €	254 025,22 €
Centre Parental (La Miséricorde)	183 701,01 €	25 631,69 €	158 069,32 €	45 272,71 €	19 846,74 €	112 796,61 €
MECS ST André de Cubzac	- 249 505,00 €	564 953,49 €	814 458,49 €	1 433,59 €	1 433,59 €	815 892,08 €
MECS Médoc	- 283 855,18 €	209 522,10 €	493 377,28 €	24 268,39 €	24 268,39 €	469 108,89 €
MECS Langon	- 170 800,59 €	107 490,11 €	278 290,70 €	11 326,51 €	11 326,51 €	289 617,21 €
CAF	- 40 514,93 €	126 852,11 €	86 337,18 €	223,22 €	223,22 €	86 560,40 €
MECS 64	- 275 289,65 €	- €	275 289,65 €	13 195,19 €	13 195,19 €	262 094,46 €
PEAD 87	330 754,77 €	5 377,52 €	336 132,29 €	31 571,74 €	31 571,74 €	367 704,03 €
MECS 87	- 209 398,52 €	- €	209 398,52 €	43 639,61 €	43 639,61 €	165 758,91 €
Prévention spécialisée Feu Vert	59 177,34 €	14 042,00 €	45 135,34 €	9 479,97 €	9 479,97 €	35 655,37 €
CER St Germain d'Esteuil	- 125 483,09 €	- €	125 483,09 €	7 841,45 €	7 841,45 €	117 641,64 €
CEF Moissannes	180 209,28 €	31 040,04 €	149 169,24 €	19 070,66 €	22 492,78 €	168 239,90 €
CEF Don Bosco	83 126,31 €	- €	83 126,31 €	16 103,35 €	16 877,26 €	99 229,66 €
CEF Le Vigeant	- 581 716,85 €	- €	581 716,85 €	19 889,53 €	5 886,75 €	601 606,38 €
Dispositif de placement pénal des mineurs JL Descudet	- 84 558,95 €	58 468,82 €	26 090,13 €	4 829,78 €	4 829,78 €	21 260,35 €
MNA87 Haute Vienne	221 087,29 €	20 000,00 €	241 087,29 €	15 703,18 €	15 703,18 €	256 790,47 €
MNA 17 Charentes Maritime	- 10 677,65 €	24 670,02 €	35 347,67 €	37 635,69 €	37 635,69 €	2 288,02 €
MNA 19 Corrèze	138 672,71 €	234 265,10 €	372 937,81 €	13 963,92 €	13 963,92 €	358 973,89 €
MNA 64 Pyrenees Atlantiques	83 086,47 €	2 900,00 €	85 986,47 €	17 888,65 €	17 888,65 €	68 097,82 €
IREP	83 595,10 €					
ESAT St Joseph - Budget Commercial	- 267 276,48 €					
ESAT M de Vimont - Budget Commercial	- 36 728,49 €					
ESAT M de Vimont - BPAC	71 857,32 €					
VICT'AID	- 82 046,78 €					
ARIA	- 61 605,90 €					
AUTRES ACTIVITES IDB (Activités associatives)	120 631,94 €					
IME activités annexes	960,40 €					
Activites annexes Ad appro	12,11 €					
LA MISERICORDE Oeuvre	6,55 €					
VIEUX BOUCAU	- 10 347,53 €					
CAF Financement de la CAF	- 17 944,41 €					
Total 2025	580 591,38 €	896 213,97 €	116 736,42 €	122 053,02 €	119 647,13 €	238 789,44 €

En €	Résultat comptable	Tableau de passage	Résultat administratif
Gestion contrôlée	779 477	-1 018 267	-238 789
<i>Sous total CPOM</i>	71 088	90 136	161 224
<i>dont CPOM Médico social</i>	81 766	77 170	158 936
<i>dont CPOM 17</i>	-10 678	12 966	2 288
<i>Sous total ESMS Hors CPOM</i>	708 389	-1 108 403	-400 013
Gestion non conventionnée	-198 886		
Total 2025	580 591		



4.3 Legs, donations et assurances-vie

Néant

4.4 Opérations exceptionnelles

- Les produits exceptionnels sont à 0K€ ➔ changement méthode comptable abordé précédemment dans l'annexe.
 - Les charges exceptionnelles sont de 1 458 857.58€
 1. Dot prov réglementées : Réserve plus-value de cession : 13 110.67€
 2. Dot Prov charges exceptionnelles : 1 445 746.91€
- ⇒ Il s'agit de la provision pour valorisation du cout PSE lié à la transformation de la protection de l'enfance

5. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

5.1 Contributions volontaires en nature

Néant

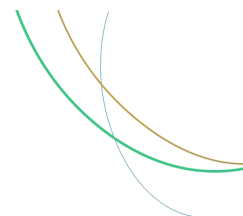
5.2 Opérations non habituelles ou non conclues à des conditions normales

Néant

5.3 Rémunération des dirigeants

Le montant des rémunérations et avantages en nature des trois plus haut cadres dirigeants, bénévoles et salariés (au sens de la loi 2006-586 sur le volontariat associatif) est égal à zéro.

Le montant des abandons de frais par les membres de l'association est non significatif en 2025.



5.4 Effectifs moyens par catégorie

Année 2025				
Fonction	non Cadres	Cadres	Total	E.T.P*.
Direction - Encadrement	1,08	106,83	107,91	106,77
Administration	85,17	20,00	105,17	99,59
Educatif-Pédagogique	741,00	1,67	742,67	706,68
Psycho-Paramédical	36,50	59,08	95,58	68,78
Services Généraux	217,33	-	217,33	204,16
Professeurs des écoles	6,83	10,17	17,00	14,51
Psychiatres	-	5,33	5,33	1,80
TOTAL	1 087,91	203,08	1 290,99	1 202,29

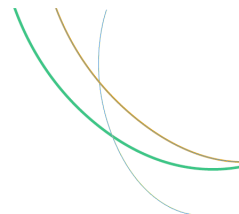
5.5 Engagements financiers donnés ou reçus

Engagements locatifs :

Bailleur	Objet	Début du bail	Durée	Fin du bail	Date de fin de période de renouvellement des baux
Fondation La Navarre (renouvellement par tacite reconduction pour une durée de 3 ans)	I.M.E.				
	Hôtel de Monjous				
	C.R.F.P.	⇒ 01.01.98	9 ans	31/12/2006	31/12/2027
	Foyer de Jeunes				
	Siège Social				
	Ecole Elémentaire	01.01.2005	18 ans	31/12/2022	31/12/2028
	Bail à Construction du Centre Scolaire	01.01.2005	25 ans	31/12/2029	31/12/2029
Association G. Monjous (renouvellement par tacite reconduction pour une durée de 3 ans)	Auberge	01.01.2009	9 ans	31/12/2017	31/12/2026

Engagements donnés :

- Hypothèque immobilière conventionnelle consentie au profit de la SBCIC pour l'emprunt de l'IME Saute-Mouton, d'un montant à l'origine de 1 851K€, et dont le capital restant dû (CRD) au 31/12/2025 est de : 691 K€.
- Hypothèque immobilière de second rang consentie au profit de la BPACA pour l'emprunt de l'Esat M de Vimont, d'un montant à l'origine de 2 305K€, et dont le capital restant dû au 31/12/2025 est de : 611 K€.
- Hypothèque conventionnelle sur emprunt présentant un capital restant dû au 31/12/2025 est de : 9 K€ (Crédit Agricole) La Miséricorde



- Hypothèque conventionnelle sur emprunt présentant un capital restant dû au 31/12/2025 est de : 46 K€ (Crédit Agricole) La Miséricorde

Engagements reçus :

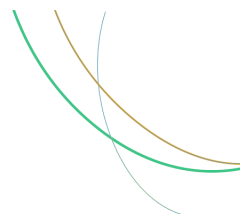
- Caution de Sogama de 215K€ au profit de la Société Générale en garantie (50%) de l'emprunt du Centre Scolaire pour l'acquisition du pavillon de Villenave d'Ornon (capital restant dû au 31/12/2025 est de: 23 K€)
- Caution de Sogama de 375K€ au profit de la BNP en garantie (50%) de l'emprunt du CER Don Bosco pour l'acquisition du pavillon de Saint Germain d'Esteuil. (capital restant dû au 31/12/2025 est de : 199 K€)
- Caution de la C.E.G.C. au profit du Crédit Coopératif en garantie (50%) des deux emprunts pour le financement du nouveau bâtiment de l'IMP Saint Joseph. (capital restant dû au 31/12/2025 est de: 1 073 K€)
- Garantie apportée par HCNR pour 295 000,00 € sur un emprunt présentant un capital restant dû au 31/12/2025 de : 108 K€ (CE) Vieux Boucau
- Caution apportée par la Compagnie Européenne de Garanties et Cautions, à hauteur de 750 000€, sur un emprunt présentant un capital restant dû au 31/12/2025 de : 1 194€ (CE) Auberge PEAD et CRFP.

5.6 Engagements retraite

L'Association applique la Convention Collective du 15 mars 1966.

Celle-ci prévoit dans son article 18 le versement d'une indemnité de départ à la retraite dans les conditions suivantes :

Ancienneté	Montant de l'indemnité en nombre de mois de salaire
10 ans	1 mois
15 ans	3 mois
25 ans	6 mois



En tenant compte de l'âge légal de départ à la retraite et d'un taux de charges patronales moyen de 55%, la provision est constituée selon les modalités de calcul suivantes :

Année de départ à la retraite	% de dotation de l'indemnité de départ à la retraite
N + 1	100%
N + 2	2/3
N + 3	1/3

Le montant comptabilisé pour les droits qui sont acquis par les salariés pour indemnités de fin de carrière, en tenant compte d'un pourcentage de probabilité de présence dans l'entreprise à l'âge de la retraite, s'élève à 681 K€.

5.7 Honoraires des Commissaires aux comptes

Le montant des honoraires des commissaires aux comptes au titre de l'année 2025 s'élève à 52 950 € TTC.